COMMUNE DE CUZIEU	
PLAN DE ZONAGE	3.2
PLAN LOCAL D'URBANISME	ECHELLE : 1 / 5 000°

SCP Christophe PIGEON - Christian TORKIN - Géomètres Experts DPLG- Urbanistes : Rés rue du Mortal, 42110 FEURS - Tél. 04 77 26 10 95, Fax : 04 77 27 05 07 scp.pigeon.torkin@wanadoo.fr

PROJET ARRETE LE 09/05/2011	PUBLICATION LE	APPROBATION LE	MODIFICATIONS LE

LES ZONES ET LES SECTEURS

1-ZONES CONSTRUITES

- UB — Espace construit : centre du village
- UC — Espace construit : ordre discontinu, dominante résidentielle, tissu urbain diffus
- UCi — (Indice "i" précise le caractère inondable de la zone).
- UF — bâtiments d'activités existantes
  aucune nouvelle activité et aucun nouveau logement ne peut être créé
  la réhabilitation et l'extension mesurée est cependant acceptée
  sous conditions fixées au règlement

2-ZONES A URBANISER

- AUb — Zone d'urbanisation future à caractère d'habitat en continuité de la zone UB
- AUc — Zone d'urbanisation future à caractère d'habitat en continuité de la zone UC

3-ZONES PROTEGEES

- A — Zone agricole (l'indice "i" précise le caractère inondable de la zone).
  (l'indice "eb" indique la présence d'un PEB).
  - n° — bâtiments agricoles pouvant être transformés (voir liste annexe 11)
- N — Zone naturelle (l'indice "i" précise le caractère inondable de la zone).
  (l'indice "eb" indique la présence d'un PEB).
  - N — Sous zone précisant l'implantation du lit du fleuve Loire et des plans d'eau
- Nh — Bâtiments existants en zone agricole pastillées en zone N
  aucun nouveau logement ne peut être créé
  la réhabilitation et l'extension mesurée est cependant acceptée
  sous conditions fixées au règlement
  (l'indice "i" précise le caractère inondable de la zone).
  (l'indice "eb" indique la présence d'un PEB).
- NL — Constructions existantes réservées aux activités artisanales
- NL — Secteur correspondant à des sites de loisirs et d'équipements

AUTRES INDICATIONS

- Emplacements réservés pour voies et ouvrages publics
  - Equipement public
- ENTREE D'AGGLOMERATION
- Marge de recul VOIRIE
- Alignement obligatoire des constructions
- Périmètre de protection L123.1.5.7°
  1 - CHATEAU ET PARC AMARILYS
  2 - CHATEAU ERDF- 2bis : ALLEE
  3 - ENSEMBLE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER DU BOURG- 3bis : ALLEE
  4 - PONT SUR LA COISE
- Classement L123.1.5.7° des haies
- Espace boisé classé
- LIMITE ZONE AUTORISANT LES COMMERCES DE PROXIMITE DE TYPE 1
- LIMITE ZONE INONDABLE DU PPRNI DE LA LOIRE
- LIMITE DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT
- PERIMETRE ETUDE RD 100

Dans toutes les zones l'indice "i" précise le caractère inondable de la zone.
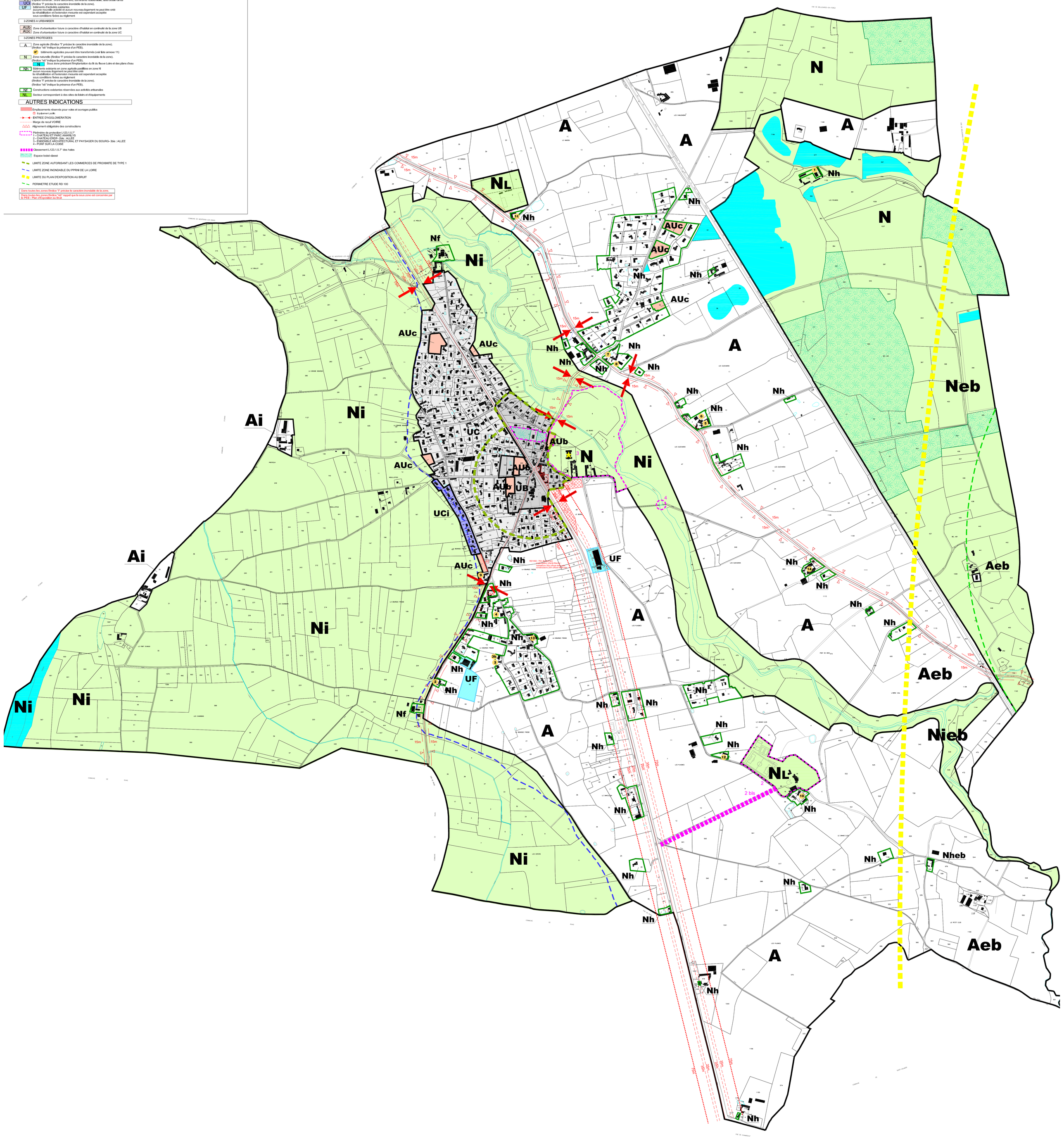
Dans toutes les zones l'indice "eb" rappel que la sous zone est concernée par le PEB - Plan d'Exposition au Bruit